Industrie, Sciences et Technologie Canada

Industry, Science and Technology Canada

LA JOURNÉE ISTC - OTTAWA

QUESTIONS ET RÉPONSES

VOLUME II

Canada

LA JOURNÉE ISTC - OTTAWA

QUESTIONS ET RÉPONSES

VOLUME II

Industry, Science and Technology Canada
Industrie, Sciences et Technologie Canada

Deputy Minister
Sous-ministre

Ottawa, Canada
K1A 0H5

Le 20 août 1990

NOTE DE SERVICE À: Tous les employé(e)s d'ISTC

OBJET: QUESTIONS ET RÉPONSES

Comme je vous l'ai indiqué dans ma note de service du 29 juin 1990, j'ai le plaisir de vous fournir maintenant le reste de mes réponses aux questions que vous avez soulevées lors de notre Journée des employés.

J'ai beaucoup apprécié discuter avec vous de vos opinions, des sujets qui vous préoccupent et de vos suggestions. Ces quelques heures que nous avons passées ensemble ne représentent, à mon avis, qu'un début et c'est un investissement-clé pour ISTC car c'est vous tous qui assurez le bon fonctionnement du ministère.

Je voudrais par la même occasion vous remercier encore pour votre soutien.

H.G. Rogers

H.G. Rogers

pièce jointe

Canada

Question:

Inclure une section "Questions et réponses" dans la publication Précis serait peut-être un premier pas qui permettrait au personnel de soutien d'avoir un lien direct avec la haute direction de façon à obtenir de vraies réponses à des questions jugées importantes.

Réponse:

Vous avez droit à des réponses à ces questions que vous considérez très importantes. Comme je l'ai indiqué dans mon allocution d'ouverture, je suis convaincu que pour assurer notre succès en tant que ministère, il est essentiel de créer un climat de travail dans lequel les employés participent à la détermination des objectifs, à l'établissement du rendement et à l'obtention de résultats, tout en étant encouragés à exprimer leurs préoccupations lorsque les procédures et politiques en place entravent les efforts qu'ils déploient pour les besoins de leurs clients. Je l'ai de fait souligné à l'équipe de la haute direction. Vous avez aussi l'occasion de renforcer votre volonté de participer par l'entremise des groupes de travail du développement organisationnel traitant des questions relatives à la gestion participative, aux communications internes et à la gestion des ressources humaines. Je suggère aussi que vous discutiez de toute question que vous pourriez avoir avec votre superviseur. Enfin, vous pouvez nous faire part de vos préoccupations par l'entremise des boîtes à suggestions, maintenant situées aux 2ième et 3ième étages de 235, rue Queen.

Question:

Existe-t-il une publication d'ISTC faisant état des possibilités d'opérations en association et de partenariat au Canada et à l'étranger? Le cas échéant, où peut-on se la procurer?

Réponse:

Nous n'avons pas de publications qui traitent exclusivement des possibilités d'opérations en association et de partenariat, mais il y en a plusieurs qui traitent de ce sujet. En voici quelques exemples: "Supplying or Acquiring Technology: A Canadian Business Guide to Structuring and Negotiating Technology Transfer Agreements" et "How to Form and Manage Successful Alliances." Vous pouvez obtenir plus de renseignements au sujet de ces publications en vous adressant à Louise Williamson (994-2907) et à Lucie Boily (954-5493) respectivement.

Il y a d'autres publications qui peuvent vous intéresser, telles que: "Formation and Operation of Joint Ventures in Canada, Working Paper 1990-III, Investment Canada"; "Trends and Traits of Canadian Joint Ventures, Working Paper November 1990-IV, Investment Canada"; et "The Licensing and Joint Venture Guide" du Ministère ontarien de l'Industrie, du Commerce et de la

Technologie.

Je crois comprendre que le Centre des services aux entreprises (952-4782) possède ces documents et serait prêt à vous aider à obtenir les renseignements dont vous avez besoin.

Question:

Pour améliorer le service au public, vous serait-il possible de demander aux divisions qui lancent de nouveaux programmes d'indiquer les noms et numéros de téléphone des personnes responsables lorsqu'elles communiquent de l'information sur ces programmes aux médias? Certains ont eu le culot de donner mon numéro de téléphone sans me fournir la moindre information au sujet des programmes. Mon ignorance a eu un effet néfaste non seulement sur moi-même, mais aussi sur le ministère dans son ensemble. Cette situation est d'autant plus frustrante que je suis très consciencieux dans l'exercice de mes fonctions.

Réponse:

Vous avez soulevé un point très important. Nous devons tous, en tant qu'employés, être prêts à répondre efficacement à nos clients qui ont le droit de s'attendre à ce que nous soyons des personnes bien informées, particulièrement en ce qui concerne nos propres programmes. Il est impératif que les annonces concernant de nouveaux programmes incluent le nom et le numéro de téléphone du ou des agents de projet qui pourront répondre à toute demande de renseignement concernant le programme. De plus, les Centres de responsabilité devraient s'assurer qu'en n'importe quelle circonstance l'existence du programme soit connue de tous afin que les demandes de renseignements soient acheminées aux agents appropriés.

Questions:

Le personnel de soutien d'ISTC peut-il s'attendre à ce que le volume de paperasserie diminue dans un avenir rapproché? On a encore relevé les exigences à cet égard!

En vertu des nouvelles directives, il faut dorénavant fournir 21 copies de chaque note de service, lettre ou document d'information qui est envoyé aux ministres pour approbation et (ou) signature. Il y a quelques semaines, nous ne devions fournir que 12 copies.

Réponse:

Je partage vos préoccupations quant au volume de paperasserie. J'ai souligné et je vais continuer de souligner la nécessité de le réduire. Par exemple, nous menons présentement un projet pilote de transfert électronique du courrier pour la signature

des Ministres, qui devrait réduire appréciablement la manutention du papier. Il y aura des occasions, cependant, où des efforts supplémentaires seront requis de la part de chacun pour satisfaire aux besoins d'information. Une telle situation s'est présentée lors de la nomination du Ministre Bouchard dont le personnel n'avait pas été exposé auparavant aux questions dont nous traitons quotidiennement. Dans ces circonstances, nous avons décidé qu'il serait opportun de fournir au personnel suffisamment de copies des documents afin qu'ils possèdent les éléments de base nécessaires pour leur permettre de continuer à bien conseiller le Ministre.

Questions:

La note de service initiale sur ces séances mentionnait que tous les ministres d'ISTC seraient présents. Pouvez-vous expliquer pourquoi aucun d'eux n'y a assisté?

It is truly unfortunate that the new Minister, Mr. Bouchard, could not be present. When will we have an opportunity to meet him?

Où sont les ministres?

Réponse:

En effet, initialement nous prévoyions la participation de nos trois Ministres à notre Journée des employés. C'était toujours l'intention jusqu'à sept à dix jours avant la Journée des employés quand, à regret, les Ministres ont dû décliner du fait d'incompatibilité d'horaires. Dans le contexte de remaniement ministériel de février, vous comprendrez que les emplois du temps ont dû être amendé à plusieurs reprises pour tenir compte, par exemple, des engagements antérieurs du Ministre Bouchard.

Il était malheureusement impossible pour eux d'être avec nous le 30 mars. J'ai considéré qu'en dépit de leur impossibilité d'être des nôtres, il était quand même important d'aller de l'avant. Je peux vous assurer que nos Ministres ont fait leurs les objectifs que nous partageons tous et nous avons leur plein appui. Comme je l'ai indiqué le 30 mars, le Ministre Bouchard a demandé que nous lui organisions une rencontre avec le personnel. Nous allons prendre des dispositions.

Question:

Pourquoi ISTC compte-t-il trois ministres alors que des ministères de plus grande envergure tels que Santé et Bien-être semblent se débrouiller avec un seul? Cela ne donne-t-il pas au public une impression de lourdeur au sommet de la structure hiérarchique?

Réponse:

Cette question vient tout à fait à point. Elle touche directement à ce que nous sommes en tant que ministère et à l'importance que le Premier Ministre attache au mandat qu'il nous a confié. Lors de l'annonce de la création d'ISTC, le Premier Ministre a mentionné que nous étions un grand ministère économique. Il a mis l'accent sur la nécessité de rehausser le rôle de la science et de la technologie, et il a souligné l'engagement du gouvernement à réaliser une économie industrielle canadienne compétitive et à la fine pointe de la technologie. Dans la même veine, il a déclaré qu'ISTC aurait l'expertise pour apporter un leadership fort à l'industrie canadienne.

De cette déclaration du Premier Ministre a été puisé le coeur de notre mandat - promouvoir la compétitivité internationale et l'excellence en science. Pour réaliser ce mandat, nous devons non seulement maintenir mais aussi accroître nos connaissances et notre expertise en continuant de fournir des renseignements et des services de haute qualité à nos clients. La mission du ministère est appréciée et de toute première importance pour l'avenir du Canada. L'engagement du gouvernement envers cette mission ainsi qu'envers la réalisation des objectifs énoncés dans notre législation a été renforcé par la nomination du Ministre des Sciences et du Ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) afin d'aider notre Ministre à s'acquitter de ces importantes responsabilités. C'est une explication un peu longue, j'en conviens. En quelques mots, du fait du vaste éventail des responsabilités du ministre Bouchard, le gouvernement a jugé approprié qu'il soit aidé par un Ministre des Sciences et un Ministre d'État auxquels il a délégué certaines tâches.

Question:

Combien a coûté la séance d'aujourd'hui? N'aurait-il pas été préférable d'utiliser cet argent pour embaucher des chômeurs?

Réponse:

Le coût total des deux sessions s'élève à 24 823 $. Quant à savoir si ce montant aurait pu être dépensé plus adéquatement à engager des chômeurs, c'est une chose à laquelle je ne peux vraiment pas répondre. Je crois fermement qu'en travaillant ensemble, en équipe, nous réaliserons notre objectif d'améliorer la compétitivité internationale et de promouvoir l'excellence scientifique dans l'industrie, la science et la technologie canadiennes. Je pense que la session, en développant un esprit d'équipe, est importante et c'est la raison pour laquelle je pense que les dépenses associées valent la peine.

Questions:

Le sous-ministre sait-il qu'aujourd'hui est la dernière journée de l'année financière fédérale et la dernière journée du mois? N'aurait-il pas été préférable de tenir cette séance la semaine prochaine ou plus tard?

J'aimerais savoir pourquoi on a choisi la dernière journée de l'année financière pour tenir cette séance? Les dernières journées d'une année financière sont un cauchemar administratif en raison de tous les efforts qui doivent être déployés à la dernière minute pour boucler le budget. On devrait faire preuve d'une certaine sensibilité face au rôle des employés chargés de traiter "tous ces bouts de papier" qui donnent un caractère tangible au mandat du ministère.

Réponse:

Un certain nombre de considérations ont mené au choix du 30 mars. Parmi celles-ci il y avait la disponibilité d'un local suffisamment vaste pour regrouper, en deux sessions, plus de 1600 employés. Il était important qu'on puisse s'y rendre à pied à partir du bureau et, au point de vue communications, que les deux sessions puissent avoir lieu le même jour. Également, je croyais qu'il était important de tenir ce dialogue peu après la date de proclamation de la Loi établissant notre ministère. S'ajoutant à tout ceci, naturellement, il y avait l'incertitude des horaires résultant du changement de notre Ministre senior. Il y avait aussi cette pensée toujours présente que la fin de l'année approchait avec les fortes exigences que cela nous impose à tous. En fin de compte, ayant considéré tous les facteurs, les options étaient le 30 mars ou à la fin de mai ou en juin. Je considérais que cette dernière était inacceptable vu l'importance pour nous tous de faire d'ISTC un endroit où il fait bon travailler. Le 30 mars a donc été choisi. Si nous tenons une autre réunion, nous nous assurerons qu'elle ait lieu à un autre moment.

Questions:

Vous qualifiez de "satisfaisantes" les relations entre ISTC et le AECEC. Quels sont, selon vous, les domaines où il pourrait y avoir amélioration, et de quels moyens disposez-vous pour vous assurer que les priorités internationales d'ISTC sont acceptées?

La "promotion du commerce" étant la principale priorité, et compte tenu du fait qu'ISTC a adopté un "plan international" pour cerner les secteurs et pays prioritaires, quelle devrait être, selon vous, l'étape suivante? Quelle description donneriez-vous d'une stratégie ou d'un plan d'action concernant un pays?

Réponse:

Les relations sont harmonieuses lorsque chaque partenaire apprécie bien les priorités de l'autre et est conscient des ressources uniques dont chacun dispose pour réaliser ses priorités. Le Plan international d'ISTC établit les priorités et les activités d'ISTC, lesquelles sont basées sur des consultations avec les industries et les associations industrielles. Il fournit donc une base solide pour l'établissement de relations de travail efficaces avec AECEC et d'autres ministères et agences ayant des intérêts internationaux tels Investissement Canada, CNRC etc. Même si nous percevons une volonté de travailler ensemble, le dialogue s'avère difficile à établir dû au fait que la façon de travailler des ministères ainsi que les philosophies et les systèmes de planification sont très différents. Néanmoins, nous progressons d'une façon assez intéressante vers une plus grande coopération: les priorités sectorielles d'ISTC ont été acceptées par AECEC pour élaborer et mettre en application les stratégies nationales d'ISTC. Cependant, il faut faire beaucoup plus et c'est pourquoi nous sommes à informatiser notre Plan international et des discussions sont en cours visant à relier ce système de planification au nouveau Système de gestion des activités de commerce d'AECEC présentement en voie de développement. Ceci permettra aux gestionnaires et aux agents d'éviter la duplication et le chevauchement.

Le Comité d'orientation de la politique est convenu de considérer les États-Unis et huit autres pays (le Royaume-Uni, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon, la Corée du Sud, la Chine et la Thaïlande) comme pays prioritaires pour le ministère. Pour ces pays, des plans d'action sont élaborés en concertation avec AECEC dans le but de réaliser les priorités d'ISTC quant au commerce, aux investissements, à la technologie et à la recherche. Ces plans d'action identifieront les objectifs et les priorités clés que nous allons poursuivre dans chaque pays et les activités clés à l'appui de ces priorités. De tels plans d'action pourraient comprendre des accords de coopération industrielle avec les gouvernements et les entreprises, des accords touchant la science et la technologie, des projets conjoints, des missions, des séminaires et ainsi de suite.

Question:

Si le commerce constitue la principale priorité pour ISTC, à quel palier de la haute direction se situe la responsabilité <u>opérationnelle</u> à cet égard?

Réponse:

Au Canada, où le commerce représente environ un tiers de notre PNB, le commerce est primordial pour le développement industriel. Pénétrer les marchés étrangers avec succès dépend de deux

facteurs inextricablement liés ensemble - connaître le marché et connaître la capacité d'offre de l'industrie canadienne. AECEC qui détient la responsabilité première au gouvernement de promouvoir le commerce international et ISTC, qui a la responsabilité première pour l'industrie, doivent donc travailler, ensemble, en étroite collaboration au nom de l'industrie canadienne.

La responsabilité opérationnelle pour le commerce, comme pour toutes nos plus importantes priorités, est partagée entre les nombreux centres de responsabilité à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux. À l'administration centrale, la Direction des politiques assume la responsabilité de la politique commerciale; la Direction d'Industrie et Technologie est très impliquée dans le commerce sur une base régulière; la Direction des opérations a la responsabilité de faciliter l'identification des priorités commerciales dans le cadre du Plan international et de donner suite à des initiatives spécifiques dans le contexte de stratégies propres à certains pays. Dans nos bureaux régionaux, les Centres du commerce international forment le point central pour le commerce; le commerce est aussi partie intégrante des opérations de tout le bureau régional. La responsabilité de l'administration centrale concernant les opérations des Centres du commerce international est assumée par la Direction des opérations régionales d'AECEC et cela, en vertu d'une entente entre nos ministères et le Bureau du Conseil Privé.

Question:

Pourquoi explore-t-on les possibilités que pourraient offrir les marchés sud-américains?

Réponse:

On explore les possibilités du marché en Amérique du Sud parce que les possibilités importantes du marché sont explorées par des entreprises canadiennes dans toutes les parties du monde. Le Plan international, en fait, identifie des possibilités dans plusieurs pays sud-américains, e.g. produits chimiques industriels, systèmes navals, équipement énergétique, composantes d'avions, au Brésil; équipement d'extraction des ressources, équipement électrique, services de consultation en génie et en architecture, composantes d'avions et projets d'immobilisations en Argentine; systèmes de transport par rail, transport en surface et machinerie, équipement électrique et équipement de construction en Colombie.

Question:

Nombre des priorités et questions que vous avez abordées sont affectées par des décisions prises à l'extérieur du Canada (propriété étrangère). Que pouvons-nous faire à cet égard? (Les

décisions en matière de R-D, de production et de commercialisation, par exemple).

Réponse:

Les transferts de technologie, l'accès aux marchés, l'expertise en gestion et le partage des coûts de recherche et de développement que l'investissement étranger apporte au Canada sont d'importance primordiale pour la compétitivité de l'industrie canadienne. Le Canada n'est tout simplement pas assez gros pour faire cavalier seul dans un marché mondial de plus en plus féroce et compétitif. Quelquefois, cependant, ces corporations étrangères prennent des décisions qui sont bonnes pour leurs intérêts corporatifs mais peuvent avoir des effets néfastes sur certains objectifs canadiens. L'investissement direct de l'étranger s'est multiplié par huit au cours des vingt dernières années, reflétant l'interdépendance croissante des régions et la croissance des corporations multinationales. L'investissement étranger a augmenté durant les années 1980 à un taux annuel moyen qui se situe entre 8 et 9 p.100, ce qui a été considérablement plus rapide que la croissance du commerce mondial. Le flux des investissements étrangers au Canada a été conforme aux tendances mondiales, ayant plus que doublé durant les années 1980, ce qui s'est traduit dans l'ensemble par de nouvelles possibilités d'expansion pour l'industrie canadienne.

Question:

Comment conciliez-vous la priorité accordée au commerce et à la technologie avec les réductions des ressources consacrées à l'atteinte des objectifs prioritaires (exemple: réduction de 20 % des voyages)?

Réponse:

Dans le cadre de la campagne visant à démontrer que le gouvernement fait de sérieux efforts pour réduire le déficit, tous les ministères fédéraux ont du réduire de 20% le nombre de voyages à l'étranger. Les voyages des fonctionnaires à l'étranger constituent un sujet favori des média pour dénoncer le gaspillage et pour créer l'image de fonctionnaires se pavanant autour du monde aux dépens des contribuables.

Il va sans dire que je ne partage pas cette opinion. Les voyages à l'étranger font partie intégrante de nos efforts pour rehausser la compétitivité internationale de l'industrie canadienne et pour promouvoir l'excellence scientifique, mandats clés d'ISTC. Notre défi, donc, est de s'assurer que tous nos voyages à l'étranger soient fructueux. C'est dans cet esprit que j'ai demandé que l'on prépare des critères pour aider les gestionnaires à recommander les voyages qui seraient les plus productifs en regard des intérêts d'ISTC. J'ai aussi demandé aux centres de responsabilité de partager les renseignements obtenus lors de

telles visites avec tous les collègues qui pourraient être intéressés.

Question:

Que répondre à une entreprise qui affirme qu'il est plus rentable d'acheter une technologie éprouvée que de payer pour prendre le risque de mettre au point une nouvelle technologie?

Réponse:

Savoir s'il est à conseiller qu'une entreprise décide de faire beaucoup de recherche et de développement, d'en faire un peu, ou pas du tout, dépend des stratégies d'affaires, de la nature de ses activités et de son stage de développement. Donc, une réponse appropriée varie selon les caractéristiques de l'entreprise qui pose la question. Ce qui suit décrit quelques-uns des facteurs à considérer.

La stratégie d'affaires d'une entreprise pourrait être d'aller la première sur le marché avec un nouveau produit. Pour ce faire, l'entreprise devrait faire suffisamment de recherche et de développement pour différencier son produit de celui de ses concurrents, ou bien il faudrait qu'elle soit extrêmement innovatrice dans l'application d'une technologie de pointe pour bénéficier d'un avantage au niveau des prix ou de la qualité. De plus, on peut supposer que cet avantage serait bientôt dépassé par la concurrence, résultant en des pressions continuelles pour faire de la recherche et du développement afin de demeurer en tête de file. Un tel scénario s'appliquerait aux entreprises de haute technologie.

La stratégie d'affaires d'une entreprise pourrait consister à être la deuxième sur le marché. Pour des raisons évidentes, ce n'est pas une stratégie commune aux entreprises de haute technologie, mais elle s'adapte bien aux entreprises pour lesquelles la technologie n'avance pas aussi rapidement. Par exemple, une importante entreprise bien connue de produits chimiques a adopté cette stratégie. Les entreprises adoptant une telle stratégie se soumettent à de fortes pressions pour faire concurrence au nouveau produit en arrivant sur le marché dans un très court laps de temps, mais à un coût sensiblement moindre, ayant évité les coûts élevés de la recherche et du développement initiaux. Ceci exige encore un haut degré d'innovation.

Dans les secteurs où la technologie a une importance moindre ou évolue lentement, il y a des entreprises qui ne font pas de recherche et de développement comme tel afin de développer de nouveaux produits. Une des plus typiques est une grande entreprise de fabrication de systèmes de transport. Cette entreprise a eue avec beaucoup de succès des licences d'exploitation de nouvelles technologies pour développer de nouveaux produits. Il faut supposer en même temps qu'il pourrait

être nécessaire de faire sensiblement plus de développement pour arriver à un produit susceptible d'être mis en marché ou adapté au marché local. De plus en plus, et particulièrement aux États-Unis, les entreprises achètent de la recherche aussi bien que des licences d'exploitation. Les facteurs qui importent sont la nécessité de réduire le temps requis pour aller sur le marché et les ressources requises pour soutenir la recherche et le développement afin de devancer la concurrence. Ce qui précède sert simplement à souligner l'importance des technologies "douces", telles la capacité d'assimiler la technologie venant de l'extérieur, la gestion de l'organisation, la gestion des ressources humaines, la gestion des intrants, la distribution, la mise en marché et les autres opérations, qui, dans une entreprise résultent en une réduction des coûts et une différenciation des produits.

Les mêmes arguments devraient être pris en considération, qu'il s'agisse ou non de recherche et de développement de technologies pour des produits ou pour ces procédés. En fin de compte, la stratégie de l'entreprise est de s'assurer qu'elle a un produit concurrentiel, qu'elle l'ait obtenu par l'entremise de la recherche et du développement et/ou d'une licence d'exploitation en conjonction avec d'autres innovations propres à sa sphère d'activité et à sa stratégie d'entreprise.

Questions:

Les agents qui ont été embauchés par ISTC récemment possèdent moins d'expérience dans le secteur privé que les agents embauchés il y a dix ans ou plus. Est-ce souhaitable? Dans la négative, quelles mesures prendrons-nous pour nous assurer que les nouveaux agents auront acquis davantage d'expérience dans le secteur privé?

Que fait le ministère pour remplacer les employés expérimentés qui ont pris leur retraite (c'est-à-dire les employés qui avaient de l'expérience dans l'industrie)?

Réponse:

Ces deux questions sont étroitement liées et touchent un problème important auquel le ministère doit faire face - i.e. quelle est la meilleure façon de maintenir notre noyau d'expertise quant aux secteurs industriels et aux entreprises au cours d'une période pendant laquelle notre capacité de recruter directement dans le secteur privé est limitée du fait d'une réduction des effectifs fédéraux.

Il est clair qu'ISTC doit s'assurer qu'il n'y aura pas d'érosion des connaissances ayant trait au secteur privé que nous possédons déjà, mais que nous pourrons les accroître malgré ces limitations d'embauche. Ceci veut dire que nous devons faire preuve de créativité et s'assurer que le recrutement que nous pouvons faire

satisfait les besoins les plus importants du ministère et que le personnel en place a la possibilité d'ajouter à ses compétences et connaissances.

Je reconnais l'importance d'accorder une plus grande priorité au développement et à la formation professionnelle. Un élément clé de ce processus consistera en des échanges accrus avec l'industrie, ce qui exposera non seulement nos propres agents à l'environnement des affaires, mais nous permettra de bénéficier de l'expérience et des connaissances d'individus qui ont choisi de faire carrière dans le secteur privé.

Question:

S'il y a amélioration des rapports entre ISTC et AECEC, pourquoi les postes de responsable des produits forestiers à Londres et Bruxelles ne sont-ils pas occupés par des spécialistes des produits forestiers d'ISTC?

Réponse:

Le poste responsable des produits forestiers à Londres continue d'être occupé par un employé d'ISTC. Le poste à Bruxelles a été comblé par un employé d'AECEC. De plus, le ministère a rehaussé de façon significative l'expertise technique et industrielle du poste au sein du Conseil des industries forestières à Londres en affectant à ce poste un employé cadre.

Question:

De nouvelles mesures ont-elles été prises en vue de régler les problèmes du chevauchement de mandats entre ISTC, DEO et APECA quant aux avantages industriels associés aux grands projets d'État (citons, à titre d'exemple de questions en suspens, le protocole d'entente du Projet de lutte contre les mines de la Réserve navale)? La question des primes n'est pas réglée et il faudrait mettre sur pied un groupe de travail interministériel. Est-ce que des mesures ont été prises relativement à ces questions?

Réponse:

Il est vrai qu'il y a chevauchement des mandats concernant les avantages industriels et régionaux d'ISTC, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et du ministère de la Diversification de l'économie de l'ouest (DEO), mais tous ces organismes se sont maintenant mis d'accord sur leurs responsabilités respectives. Vous conviendrez qu'au sein d'une structure aussi complexe que le gouvernement fédéral, il y aura toujours des zones grises entre les ministères. Une bonne volonté des fonctionnaires réglera ce genre de problème.

Les responsabilités pour les avantages industriels et régionaux reliés au Protocole d'entente dans le cadre du projet de la Réserve navale touchant les mesures de défense contre les mines ont été acceptées par ISTC, APECA et DEO. La signature du document est retardée du fait des retards du ministère de la Défense nationale quant à la question des primes.

Nous avons travaillé étroitement avec le ministère de la Défense nationale sur cette question et nous sommes près de résoudre le problème concernant un autre des projets importants, celui de l'Installation informatique de renseignements et de sécurité (IIRS).

Le Protocole d'entente concernant le IIRS pourrait être très bientôt signé, et il faut remarquer qu'on ne fait pas allusion à la question des primes. Il faut espérer qu'à l'avenir le Protocole d'entente concernant le IIRS servira de modèle pour tous les protocoles d'entente concernant les projets interministériels importants.

En conclusion, nous maintenons de bonnes relations de travail avec les bureaux régionaux, la question des protocoles d'entente sera bientôt résolue et ISTC continuera à traiter des questions concernant les projets importants sur une base individuelle.

Question:

Pourquoi les entreprises canadiennes (c'est-à-dire les entreprises qui se trouvent au Canada) sont-elles pauvres en compétences dans les domaines de l'ingénierie et de la technologie?

Réponse:

Quoiqu'il y ait un certain nombre d'entreprises qui dans leur domaine mènent avec succès, au point de vue de l'ingénierie et de la technologie, il y a lieu de dire que la perception de pauvres compétences dans ces domaines est fondée.

Le problème ne provient pas seulement des entreprises canadiennes elles-mêmes mais aussi de la structure et de la nature même de l'industrie canadienne. Cette dernière est composée d'un nombre restreint de très grandes entreprises et, dans certains secteurs, d'entreprises de taille moindre mais orientées vers les marchés internationaux, lesquelles possèdent en général de bonnes, sinon d'excellentes, compétences en ingénierie et en technologie. L'autre comparante de l'industrie canadienne est d'une grande majorité d'entreprises de petite taille qui sont très faibles dans ce domaine.

Ces dernières tendent à regrouper, soit de petites entreprises qui sont la propriété de Canadiens, ou des filiales d'entreprises contrôlées à l'étranger. Dans les deux cas, beaucoup de ces

entreprises ont été établies durant la période d'après-guerre pour desservir un marché domestique derrière des barrières tarifaires relativement élevées. Comme dans les pays dont les marchés domestiques sont plus grands, ces entreprises ont été très peu stimulées à innover ou à entreprendre des activités de recherche et de développement. De plus, parce qu'elles sont petites, ces entreprises n'ont pas les ressources financières nécessaires pour embaucher des ingénieurs et des technologues afin d'entreprendre de la recherche et du développement, ce qui est ordinairement dispendieux, risqué et s'étend sur une longue période. Dans ces circonstances, les entreprises sont relativement faibles au point de vue de l'ingénierie et de la technologie.

Il est à noter que, les capacités techniques de ces types d'entreprises ne sont en général ni plus fortes, ni plus faibles que celles d'entreprises semblables dans d'autres pays. C'est la prépondérance d'entreprises de ce type dans la structure industrielle canadienne qui nous mène à la conclusion que les entreprises canadiennes sont intrinsèquement plus faibles. Une tâche énorme nous attend: stimuler l'attention des gérants de ces entreprises aux besoins urgents d'adapter et d'adopter les technologies à leurs entreprises. C'est une question de survie.

Question:

On a cité, en guise d'exemple de ce que ISTC devrait faire, la nécessité d'encourager davantage les fabricants à exporter leurs produits. Qu'en est-il des industries de services et des exportations de services?

Réponse:

C'est une très bonne observation. Nous savons que les services gagnent de l'importance dans le commerce international du Canada, et que nous n'avons pas porté suffisamment d'attention à leur développement. Nous faisons cependant des progrès dans ce domaine. Plusieurs directions sectorielles, y compris la direction des services commerciaux, celle des projets de construction et d'immobilisation, et celle de la technologie de l'information s'engagent à promouvoir advenant l'exportation de divers services.

Également, dans le cadre du Programme d'études des industries de services, nous développons rapidement, avec les Affaires extérieures et d'autres ministères, des approches et des stratégies commerciales améliorées pour les industries de services canadiennes. Dans l'ensemble, je crois qu'à l'avenir nous verrons un accroissement et une amélioration des activités dans ce domaine.

Question:

Compte tenu de l'importance et des avantages que représentent sur le plan économique nos industries des ressources, ne serait-il pas logique que nous adoptions une stratégie où le développement technologique serait relié au développement industriel dans le secteur secondaire?

Réponse:

Si j'ai bien compris, vous dites qu'il serait judicieux sur le plan stratégique de relier le développement technologique et la transformation plus poussée dans les industries de la transformation des ressources naturelles pour accroître la compétitivité dans ces secteurs au cours des années 1990? Si c'est le cas, je vous réponds oui, sans réserve. Ceci est très important, compte tenu de la position et de la vigueur du Canada dans le secteur des ressources naturelles et du mandat de notre ministère en matière de sciences et de technologie.

Une telle stratégie s'inscrit en effet au coeur de l'approche au développement des industries de la foresterie, des métaux et des minéraux et des produits chimiques adoptée par la Direction générale de la transformation des richesses naturelles (DGTRN). L'intégration de deux technologies stratégiques clés, les matériaux industriels de pointe et la biotechnologie, au sein de la direction générale il y a plus de deux ans, a été une décision organisationnelle clé dans le but de soutenir cette stratégie. Au cours des deux dernières années, la DGTRN n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir l'intégration de ces technologies dans les secteurs traditionnels des ressources afin d'atteindre deux objectifs stratégiques:

- accroître la productivité et la compétitivité de l'industrie de la transformation des richesses naturelles qui fait face à une concurrence accrue venant des nouveaux fournisseurs, à une réserve de ressources qui diminue et à des défis posés par l'environnement;

- réorienter les efforts vers une production améliorée où la transformation est plus poussée. Ceci entraîne une hausse de la valeur ajoutée et un accroissement de la richesse pour le Canada et les Canadiens. La réserve de ressources est également utilisée plus efficacement.

Voici une stratégie visant nos secteurs qui tire parti de nos points forts.

Question:

Notre rôle de chef de file au regard de la compétitivité nous aidera-t-il à compenser notre piètre position par rapport au

ministre des Finances?

Réponse:

ISTC n'est à la traîne de personne! Notre travail touchant la compétitivité forme une stratégie d'ensemble dans l'intention de bâtir un consensus et un partenariat entre les ministères fédéraux impliqués, y compris le ministère des Finances, sur les façons de promouvoir la croissance économique en encourageant et en aidant l'industrie canadienne à améliorer sa compétitivité. Cette initiative vise à réunir les mandats micro- et macro-économiques respectifs d'ISTC et de Finances Canada, ainsi que ceux d'autres ministères, en un groupe de politiques cohérentes.

Question:

Votre analyse porte sur l'échec du secteur privé au Canada - notre principal problème est-il lié à la gestion?

Réponse:

Certainement, les gestionnaires constituent la clé pour inspirer les changements que les entreprises canadiennes doivent entreprendre pour améliorer leur compétitivité. En fait, dans un environnement international où la technologie est à la portée de tous, cette dernière n'améliore pas en elle même la compétitivité des entreprises canadiennes. La capacité des gestionnaires d'utiliser au maximum non seulement le potentiel des nouvelles technologies, mais aussi le rendement de leurs employés, constitue le plus important avantage dont les entreprises canadiennes pourraient jouir pour être concurrentielles. Les gestionnaires doivent être capables d'élaborer et mettre en oeuvre des plans stratégiques comprenant des évaluations des besoins en technologie et des objectifs de marché; ils devraient être capables d'évaluer et de mettre en oeuvre, le cas échéant, des méthodes flexibles de travail, des relations innovatrices avec les syndicats, et des structures d'organisation qui encouragent des relations de travail interactives et coopératives.

Questions:

Aucun regret quant à l'abandon des programmes de capitalisation (par opposition à leur réorientation)?

Sommes-nous en train d'abandonner complètement les programmes de capitalisation?

Réponse:

ISTC dispose toujours de programmes de capitalisation. Cependant, contrairement aux programmes de capitalisation généraux du MEIR, les nouveaux programmes d'ISTC sont plus ciblés et d'une durée limitée. Ils appuient les fonctions commerciales ou les procédés qui sont essentiels à la compétitivité des entreprises canadiennes. Les trois programmes piliers d'ISTC - le Programme des technologies stratégiques, les campagnes sectorielles ainsi que les services de renseignements et de développement des entreprises visent à favoriser l'innovation, ainsi que la planification et les associations stratégiques. Les coûts d'administration ne sont pas onéreux, favorisent les investissements dans le secteur privé, et ne font pas l'objet de mesures commerciales hostiles de la part de nos partenaires commerciaux.

Puisqu'il a démontré d'une façon continue au gouvernement son utilité, le DPID demeure un grand programme de capitalisation du ministère.

En vertu de son mandat quant au développement régional, ISTC continue la prestation de programme de capitalisation au Québec et en Ontario; des programmes de capitalisation pour le développement économique des autochtones existent aussi.

Les programmes généraux de subventions et de contributions et l'aide spéciale qu'on accordait autrefois aux entreprises leur nuisait parfois en entretenant leur dépendance à l'égard de l'aide gouvernementale ou en prolongeant l'existence d'entreprises ou d'industries qui n'étaient plus concurrentielles. Ces programmes compromettaient souvent la position commerciale et la viabilité d'industries canadiennes entières en les rendant vulnérables à des mesures de compensation ou d'anti-dumping.

Question:

Quels moyens seront mis à notre disposition pour que nous attirions l'industrie compte tenu de la réduction des budgets des programmes? Des conseils pourraient ne pas être suffisants.

Réponse:

Je suis d'accord: l'apport de notre appui est important en lui-même, mais ce n'est pas suffisant. ISTC ne peut pas simplement conseiller l'industrie ou le reste du gouvernement quant à ce qui est requis par l'industrie ou ce qu'elle devrait faire. C'est pourquoi nous avons un portefeuille équilibré qui comprend des programmes de capitalisation, des services aux entreprises ainsi que la prestation de conseil. Nous devons définir et livrer les services et les renseignements stratégiques de qualité que l'industrie veut avoir et dont elle a besoin, mais

qui ne sont, et vraisemblablement ne seront pas fournis par le secteur privé. L'industrie recherchera les conseils et l'aide d'ISTC uniquement si les produits fournis ajouteront à sa rentabilité et qu'elle est assurée de la constance dans la qualité et les services que nous y apportons.

Questions:

Je ne comprends pas. À l'occasion de notre "journée de réflexion" d'il y a quelque temps, vous avez affirmé que notre principale priorité consistait à favoriser la compétitivité industrielle. Aujourd'hui, vous nous dites que la principale priorité consiste à promouvoir le commerce international. En fait, je croyais que cette tâche incombait aux Affaires extérieures et non pas à ISTC. Si nous nous reportons à la loi créant le ministère, dont nous trouvons copie dans la trousse d'information, nous constatons qu'elle ne fait pas mention du commerce international. La Loi parle " du commerce au Canada "!

Il est ridicule d'essayer de promouvoir la compétitivité sur la scène internationale sans avoir de responsabilités en matière de commerce. Est-ce que ISTC a l'intention d'essayer de récupérer des responsabilités en matière de commerce, d'autant plus que le sous-ministre a désigné ce matin le commerce comme priorité principale?

Objet: Promotion des possibilités d'exportation - En votre qualité de sous-ministre, pouvez-vous nous faire part de votre opinion sur notre rôle en matière de promotion par opposition à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada? Le partage des responsabilités nuit à l'adoption d'une approche unifiée en matière de promotion des exportations.

Vous avez mentionné les exportations comme principale priorité. Cette question étant semble-t-il du ressort des Affaires extérieures, que pouvons-nous faire? Pourriez-vous faire en sorte qu'ISTC récupère cette responsabilité? À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de recueillir beaucoup d'information sur les marchés.

L'expansion des exportations constitue-t-elle un objectif du ministère? Je ne le savais pas, pas plus que de nombreux autres agents. La direction m'avait indiqué que les exportations relevaient des Affaires extérieures. Pouvez-vous apporter des précisions sur les rapports qu'ISTC entretient avec Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada en matière de promotion des exportations?

Selon vous, nous devrons travailler en collaboration avec les Affaires extérieures pour pouvoir remplir notre mandat. En outre, à votre avis, nous sommes en train d'établir des rapports empreints d'efficacité avec le AECEC. Je n'ai rien vu de tout cela à mon échelon; je suis donc porté à penser qu'aucun

changement mesurable ne s'est produit malgré les belles paroles qui ont pu être échangées aux échelons supérieurs. Quels sont vos commentaires?

Comment le ministère entend-il s'y prendre pour régler les querelles que suscitera sans aucun doute la nouvelle priorité accordée au développement des exportations?

Pourriez-vous apporter des précisions sur l'évolution des rapports entre AECEC et ISTC? Les initiatives que prend ISTC sur les marchés internationaux, tels les voyages d'étude, par exemple, suscitent encore de la méfiance et des réserves.

Pourriez-vous définir les rôles respectifs des Affaires extérieures et d'ISTC relativement au commerce international et à la compétitivité?

Vous décrivez les relations de travail entre ISTC et AECEC comme étant satisfaisantes. Dans quels domaines pourraient-elles être améliorées et de quels mécanismes disposons-nous pour assurer que les priorités au niveau international d'ISTC soient acceptées?

Le mandat du Secteur du commerce extérieur aux Affaires libre extérieures étant, semble-t-il, très rapproché du nôtre, quelles sont les chances que ce secteur fusionne avec ISTC?

Principale priorité: Favoriser les exportations. Cela ne fait-il pas double emploi ou n'entre-t-il pas en contradiction avec le mandat des centres des Affaires extérieures et du Commerce extérieur? Comment pouvons-nous comparer ISTC à AECEC pour ce qui est des "activités des directions générales" telles les "missions"?

Notre loi ne fait nullement état du commerce à l'extérieur. N'y a-t-il pas là contradiction avec notre principale priorité qui est liée au commerce?

Si la promotion du commerce constitue la nouvelle grande priorité du ministère, un de nos objectifs ou buts premiers ne devrait-il pas être de rapatrier les structures commerciales qui ont été transférées aux Affaires extérieures (les services des commissions commerciales, par exemple) à l'époque d'I & C, c'est-à-dire avant le MEIR?

Dans de nombreux domaines reliés au développement des marchés, on constate que les initiatives d'ISTC et de AECEC font double emploi et que ces deux ministères collaborent peu. Ceci étant dit, que devrait faire notre ministère?

Étant donné qu'ISTC met l'accent sur les exportations, comment pouvons-nous réussir dans le secteur de l'aérospatiale si le soutien fourni par le AECEC diminue constamment? Selon vous, la composante "commerce" du AECEC reviendra-t-elle dans le giron d'ISTC dans un avenir rapproché?

Principale priorité: Promouvoir les exportations. Si nous réussissons à atteindre notre objectif, n'entrerons-nous pas en concurrence avec les Affaires extérieures ou nos activités ne feront-elles pas double emploi avec celles de ce ministère?

Je comprends très bien qu'ISTC fasse de la promotion du commerce sa grande priorité. Toutefois, est-ce que cela fait l'affaire d'AECEC? Nos ressources de F & E seront-elles suffisantes pour nous permettre de prendre les engagements voulus en vue de l'atteinte de l'objectif?

J'ai été surpris d'apprendre du sous-ministre que le commerce constitue notre principale priorité. Serait-il possible de distinguer le rôle d'ISTC de celui des Affaires extérieures en matière de commerce?

Des rumeurs persistantes veulent que le Commerce extérieur fusionne avec ISTC. Ces rumeurs sont-elles fondées?

Réponse:

Bon nombre d'entre vous ont posé des questions concernant notre priorité en matière de commerce et son incidence sur notre mandat ou sur nos rapports de travail avec Affaires extérieures et commerce extérieur Canada (AECEC). Permettez-moi de faire quelques commentaires définitifs sur ces préoccupations importantes.

Comme vous le savez sans doute, la Loi en vertu de laquelle ISTC a été créé, nous confère la responsabilité du commerce au Canada selon laquelle nous devons favoriser la compétitivité de l'industrie canadienne à l'échelle internationale. Le commerce au Canada nécessite les efforts des entreprises, des associations de l'industrie et d'autres entités, y compris le gouvernement, pour développer le marché. Ces efforts sont mis en oeuvre par les entreprises à titre individuel ou en collaboration avec d'autres intervenants, et visent à accroître les ventes au pays et à l'étranger. Ils comportent trois aspects - les ventes aux autres provinces, le remplacement des importations, l'accès au marché américain ou à d'autres marchés étrangers ou l'accroissement des ventes sur ces marchés. ISTC est chargé de ces trois aspects conformément à la Loi C-3. Dans le secteur du développement des marchés d'exportation, ISTC met l'accent sur l'aspect canadien et collabore avec AECEC aux initiatives commerciales internationales.

AECEC assume la principale responsabilité au gouvernement du développement de l'exportation et l'exerce de deux façons: (1) en négociant des traités officiels ou d'autres ententes commerciales moins formelles favorisant le Canada et (2) en développant les connaissances des pays étrangers. Il y a diffusion de renseignements sur les débouchés aux exportateurs canadiens actuels et éventuels lorsque les délégations d'AECEC à l'étranger communiquent avec les bureaux de ce ministère à Ottawa, avec le

Centre de commerce extérieur et les directions sectorielles d'ISTC et avec d'autres y compris entreprises, provinces, et groupes d'industrie. AECEC mène toute une variété d'activités reliées à la promotion des exportations tel que le Mois canadien de l'Exportation chaque octobre et de nouvelles initiatives liées à Horizon: le Monde. AECEC et ISTC demeurent en étroite collaboration en regard de ces initiatives du fait que nombre du personnel oeuvrant dans ces domaines provient de notre ministère.

AECEC exécute des activités additionnelles de promotion, qui comportent notamment des publications, certaines analyses structurées du marché, des foires et des missions d'acheteurs ou d'investisseurs étrangers, ou les deux, au Canada, avec l'appui du personnel et de l'organisation d'ISTC et d'Investissement Canada, l'appui de foires et de missions de vendeurs ou d'investisseurs canadiens, organisées par ISTC et Investissement Canada, qui vont aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers.

Pour ce qui est de la négociation de traités, il importe de noter qu'AECEC se fie aux conseils d'ISTC sur les secteurs de l'industrie. Ceci est également vrai dans de nombreux autres secteurs des publications, de la recherche et de l'analyse, des foires et des missions.

Afin d'éviter toute confusion quant aux rôles et aux responsabilités du ministère, laissez-moi vous faire remarquer que lorsque je fais référence au développement du commerce, je veux parler non seulement des activités traditionnelles de développement des exportations, mais aussi de la gamme complète d'activités entreprises avec l'industrie pour renforcer leur intérêt et leur capacité à faire concurrence dans le marché nord-américain. Pour qu'il soit efficace, le développement du commerce doit être perçu comme incluant non seulement les foires, les missions et les initiatives d'ouverture à l'exportation, mais aussi l'utilisation accrue et plus cernée des programmes pour l'industrie et la technologie afin de relever les défis et profiter des occasions du marché découlant de l'ALE qui sont particuliers à chaque secteur.

L'envergure et la variété de telles activités de développement du commerce varient considérablement d'un secteur à un autre et sont souvent entreprises au niveau de l'entreprise même. Elles comprennent, par exemple:

- les efforts pour réorienter la production vers des produits dont la valeur ajoutée est plus élevée;

- accroître les possibilités déjà présentes par des initiatives d'ouverture et de développement du marché;

- maintenir et obtenir des mandats de production et de R-D pour les filiales canadiennes des grandes multinationales basées aux États-Unis;

- rehausser la compétitivité des secteurs faisant face à une concurrence accrue des importations en encourageant l'amélioration de la productivité, la rationalisation, l'adaptation à la technologie et l'orientation vers les niches du marché;

- accroître l'ouverture vers les exportations des petites et moyennes entreprises qui, jusqu'à maintenant, se sont principalement orientées vers le marché domestique; et,

- attirer de nouveaux investissements pour produire au Canada et desservir tout le marché nord-américain.

Nos relations de travail avec AECEC les plus bénéfiques proviendront d'une collaboration, de notre volonté de partager l'information, de notre capacité à travailler, au nom de nos clients, d'une façon créative, avec non seulement ce ministère, mais ainsi qu'avec d'autres.

Questions:

Les directions des secteurs industriels et les bureaux géographiques des Affaires extérieures semblent par le passé avoir bien réussi à mettre à profit les capacités des industries quant aux possibilités qu'offraient les marchés étrangers. Pourquoi a-t-on mis sur pied les directions générales "T" (Trade) des Affaires extérieures, surtout si on considère qu'elles sont en voie d'expansion et qu'elles remplissent nombre de fonctions de renseignements et d'évaluation qui incombent aux directions des secteurs industriels?

Êtes-vous au courant de l'existence des groupes "T" (Trade) au AECEC (il s'agit d'agents commerciaux qui fournissent de l'information sur les secteurs industriels en attendant une affectation ultérieure)? Il semble y avoir là duplication d'efforts. Ces groupes ont-ils été créés parce que ISTC ne fournit pas d'information adéquate sur les industries? Le cas échéant, comment le problème pourrait-il être réglé?

Réponse:

Un certain nombre d'entre vous avez exprimé des inquiétudes quant à la possibilité d'une duplication d'efforts avec les fonctions de renseignements sectoriels d'ISTC. Pour être franc avec vous, je dois aussi admettre que l'existence de tels groupes sectoriels aux Affaires extérieures augmente la possibilité de duplication, et pourrait, le cas échéant, être à la source de conflits interministériels, ce qui est particulièrement vrai si nos opinions et nos approches varient selon les secteurs d'industrie.

J'aimerais vous faire remarquer, cependant, que dans de nombreux cas, un certain nombre de directions sectorielles d'ISTC ont trouvé qu'il était avantageux d'avoir un allié à AECEC, ce qui

permet d'assurer que les points de vue sectoriels soient fidèlement reflétés par les groupes géographiques d'AECEC.

Quoique je ne puisse vous donner avec certitude une réponse en ce qui concerne le fonctionnement des groupes "T" (Trade) d'AECEC, il est important que nous nous efforcions tous d'améliorer la qualité de nos relations de travail avec AECEC. C'est seulement par un dialogue efficace, à tous les niveaux, que nous pouvons nous assurer que nos efforts et notre expertise dans le domaine du développement de la technologie et de l'industrie et leurs activités de développement des exportations sont intégrés et mis à contribution pour apporter le meilleur appui possible aux entreprises canadiennes. Mon homologue Don Campbell et son équipe du côté du commerce du AECEC partagent d'ailleurs cette opinion.

Question:

La majorité des entreprises canadiennes exportatrices vendent surtout ou exclusivement aux États-Unis. Que peut faire ISTC pour corriger cette myopie des entreprises canadiennes?

Réponse:

Les États-Unis demeurent le plus grand partenaire commercial du Canada et sont de loin celui que nous connaissons le mieux. Pour de nombreuses entreprises, c'est de loin le marché le plus facilement accessible pour l'exportation de leurs produits. Pour d'autres qui n'exportent pas présentement, il peut constituer le meilleur débouché pour leurs premières exportations. Avec la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada/États-Unis, les marchés canadiens et américains deviendront de plus en plus étroitement intégrés. En conséquence, il devient de plus en plus nécessaire que les entreprises canadiennes continuent de porter leur attention sur leur position et leur performance concurrentielles dans l'ensemble du marché nord-américain.

Quoique je sois convaincu que la concentration sur le marché nord-américain doive demeurer notre première priorité, il faut quand même reconnaître le danger de trop se fier à un seul marché. ISTC devrait continuer à travailler de concert avec les Affaires extérieures afin d'assurer que les entreprises canadiennes soient tenues au courant des possibilités offertes par les autres marchés et qu'elles évaluent avec soin comment ces possibilités pourraient venir compléter leurs stratégies à court et long terme de développement des marchés et des affaires.

Question:

Si le secteur privé ne prend pas conscience des possibilités qu'offrent les nouveaux marchés américains, qu'est-ce que le gouvernement peut faire pour changer cette situation? Est-ce le

rôle des gouvernements que d'essayer de modifier le comportement des entreprises?

Réponse:

Il y a effectivement bon nombre d'entreprises qui recherchent de nouveaux débouchés aux États-Unis. Un plus grand nombre cependant devraient le faire. Nous devons stimuler ce segment de l'industrie canadienne (plus de 50% des membres de l'Association des manufacturiers canadiens) qui ne sont pas orientés vers l'exportation. Beaucoup d'entre eux auraient la capacité d'exporter. D'autres devront maintenant faire face à une plus vive concurrence dans le marché domestique et doivent commencer à réexaminer leur compétitivité et repenser leurs stratégies d'ensemble de mise en marché. Notre succès à cet égard dépendra de notre capacité à relier les efforts de pénétration du marché américain à une amélioration plus poussée de la compétitivité domestique et de la gestion organisationnelle. Dans de nombreux cas, de meilleurs renseignements sur les possibilités du marché américain et des défis concurrentiels sont essentiels. Pour être utiles, ces renseignements devront être fournis au niveau des sous-secteurs et pour des marchés spécifiques. Ce sont là des domaines où l'expertise industrielle d'ISTC peut jouer un rôle essentiel. Quoique ce soit, les entreprises elles-mêmes qui doivent prendre les décisions ultimes quant à la meilleure voie à emprunter pour leur propre développement organisationnel, le gouvernement peut les appuyer en les encourageant à évaluer leurs stratégies de mise en marché et en s'assurant qu'elles soient au courant des possibilités d'exportation.

Question:

Pour que l'amélioration du niveau de compétence de la main-d'oeuvre soit considérée comme une <u>responsabilité qui incombe avant tout aux entreprises</u> elles-mêmes et non uniquement aux gouvernements, il doit exister au préalable un ensemble adéquat d'entreprises et d'activités industrielles dans les différentes régions du Canada. Étant donné que ce n'est pas le cas, quel rôle ISTC joue-t-il quant aux efforts de développement des compétences qui sont déployés en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux? Qui, quoi, quand?

Réponse:

Cette question va droit au coeur du mandat d'ISTC et de sa responsabilité d'avocat de l'industrie, ainsi que pour l'industrie. Afin de satisfaire à son rôle d'avocat, le ministère doit être aux aguets afin de s'assurer que l'industrie et les autres joueurs clés des gouvernements fédéral et provinciaux comprennent que la compétitivité du Canada va dépendre du degré de compétence et de flexibilité de notre main-d'oeuvre.

Au cours de la dernière année, le ministère est allé dans cette direction avec la publication "La dimension humaine de la compétitivité", qui a été largement diffusée parmi nos clients. Nous avons aussi contribué à assurer que l'initiative du Premier Ministre quant aux questions relatives à l'éducation soulevées lors de la Rencontre des Premiers Ministres de 1989, dépasse le cadre des systèmes scolaires primaires et secondaires et couvre aussi la formation en milieu de travail. Nous continuons, par l'entremise d'un comité interministériel, d'appuyer le représentant du Premier Ministre qui fait le suivi auprès du Conseil des ministres de l'Éducation, de l'accord des Premiers ministres à l'effet d'entreprendre, en collaboration, un examen du développement des ressources humaines au Canada.

Nous ne sommes pas impliqués dans l'exécution de programmes concernant la formation, mais nous pouvons certainement jouer un rôle important en apportant attention, encouragement et appui aux entreprises en ce qui touche le développement des ressources humaines. Par exemple, notre Programme d'aide à la technologie manufacturière de pointe nous permet d'apporter une aide financière aux entreprises pour leur permettre d'embaucher un expert-conseil afin de les aider à choisir non seulement la technologie appropriée, mais aussi à déterminer comment réaménager leur organisation, leurs méthodes de travail et leurs efforts particuliers de formation afin d'utiliser la nouvelle technologie de la façon la plus efficace possible.

L'amélioration du niveau des compétences constituera non seulement une garantie contre une perte d'activités industrielles, mais devrait constituer un élément clé de l'établissement de nouvelles entreprises dans les régions du Canada. Toujours dans la même veine, un domaine dont nous devrions nous préoccuper, et que nous devrions appuyer, est celui de l'alphabétisation en milieu de travail. Trop de travailleurs dans toutes les régions du pays, et particulièrement dans les Maritimes, ne possèdent pas un niveau d'alphabétisation suffisamment élevé pour leur permettre d'améliorer leur niveau de compétence et, par la suite, accéder à de nouvelles fonctions au sein de l'entreprise, ou trouver un emploi avec une autre entreprise.

A l'appui de la campagne contre l'analphabétisme, ISTC a contribué à une conférence très réussie en mai de cette année, qui était parrainée par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique.

Question:

Pourriez-vous apporter des précisions au sujet du mandat du Comité national sur la compétitivité, notamment en ce qui concerne les possibilités d'amélioration des compétences tant en vertu du mandat du gouvernement fédéral qu'aux fins de la promotion de l'utilisation de la technologie canadienne ailleurs

que dans le cadre du mandat fédéral?

Réponse:

L'initiative nationale pour la compétitivité identifie cinq éléments influençant la compétitivité: les marchés, le financement, la base scientifique et technologique, les travailleurs, et enfin la culture et le climat. La section traitant des travailleurs fait ressortir le fait qu'on ne peut adopter de nouvelles technologies en isolation, à la façon d'un cataplasme ou d'un ajout, pour obtenir des gains de productivité. Il est de plus en plus reconnu que changer notre façon de travailler, de même que développer et utiliser de nouvelles compétences, constituent les facteurs les plus importants pour déployer avec succès de nouvelles technologies.

La participation des employés dans la prise de décisions, en passant par la façon d'utiliser de nouvelles technologies jusqu'aux interventions auprès des fournisseurs et des clients, est en train de devenir la norme et exigera toute une nouvelle panoplie de compétences pour rehausser la marge compétitive des entreprises. Nous devons aider les entreprises à reconnaître que l'utilisation de la nouvelle technologie n'est pas suffisante en elle-même. Pour chaque dollar investi dans la technologie, nous devons encourager l'investissement d'une somme égale ou double dans la main-d'oeuvre.

Question:

La motivation des effectifs ne constitue-t-elle pas un facteur primordial au regard de la compétitivité internationale? La sphère de compétences du ministère englobe-t-elle cette question?

Réponse:

En tant que ministère travaillant à encourager tous les aspects d'une compétitivité accrue, nous ne pouvons ignorer aucun moyen d'y arriver, comme par exemple, une meilleure motivation de la main-d'oeuvre. De nouveaux services dans le ministère devront se concentrer sur les façons dont nous pouvons encourager de nouvelles ou de meilleures approches pour la gestion du changement technologique incorporant une participation des employés, et, ultimement, une motivation accrue.

Question

Est-ce qu'ISTC pourrait prendre les devants en mettant sur pied des "centres de formation" nationaux pour l'amélioration de la gestion, de la commercialisation internationale, des communications, etc.?

Réponse:

Savoir si ISTC veut assumer le premier rôle dans l'établissement d'un nouveau genre de centre est une question qu'il faudrait examiner. Nous avons récemment contribué à l'établissement du nouvel Institut national de l'entrepreneurship qui aura certainement un rôle à jouer dans les domaines de la gestion, de la mise en marché et des communications. Nous sommes préoccupés par la formation et les études dans le secteur du commerce international, et nous appuyons les efforts d'autres organisations dans ce domaine. A mesure que nous élaborons notre rôle dans le domaine du développement des ressources humaines, il se pourrait que nous ayons un rôle à jouer dans l'établissement de tels "centres de formation" à l'échelle nationale.

Question:

Compte tenu du rôle de premier plan qu'il joue dans le domaine des sciences et de la technologie, le ministère ne surestime-t-il pas son rôle en matière a) d'accroissement de la productivité, b) de réduction du coût unitaire et, c) d'accroissement de la compétitivité. Des recherches empiriques (menées à l'Université de Toronto, par exemple) ont montré que d'autres facteurs, tels les pratiques et le style de gestion, jouent un rôle tout aussi, sinon plus important, dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Réponse:

Nous sommes tout à fait conscients qu'il n'est pas suffisant d'appliquer de nouvelles technologies en elles-mêmes et pour elles-mêmes. Pour chaque dollar investi dans la technologie nous devons encourager les entreprises à en investir au moins autant, et peut-être plus, dans les travailleurs, et à s'efforcer d'intégrer les travailleurs et la technologie.

Pour en persuader le personnel d'ISTC, la Direction des politiques commerciales des cadres des secteurs d'activités a parrainé un séminaire en mars de cette année. Deux conférenciers invités, Harold Giles, vice-président des Relations humaines organisationnelles pour General Electric Canada, et Dr. Harvey Kolodny, de l'Université de Toronto, ont insisté très lourdement sur la nécessité de modifier les organisations, les méthodes de travail et les modes de gestion afin d'intégrer les travailleurs et la technologie si une entreprise veut vraiment voir sa productivité augmenter. La technologie par elle-même n'est pas suffisante. Notre ministère doit favoriser cette approche et transmettre ces messages aux entreprises canadiennes, petites et grandes.

Question:

Quel est le rôle d'ISTC au regard de l'innovation?

Réponse:

L'innovation est au coeur même des activités d'ISTC. Effectivement, ce sera seulement par l'innovation qu'ISTC pourra remplir son nouveau mandat de "développer des politiques et des programmes nationaux visant à renforcer l'économie, accroître la compétitivité internationale de l'industrie canadienne et encourager la plus complète et la plus efficace utilisation de la science et de la technologie au Canada". ISTC facilite l'innovation dans l'industrie par l'entremise d'une multitude d'activités, comme par exemple:

- En lançant une série de campagnes sectorielles visant à concentrer les efforts pour aider certains secteurs précis de l'industrie canadienne à réaliser des objectifs clairement définis;

- En fournissant des services aux entreprises à l'appui de l'acquisition, du développement et de la diffusion de technologies; du développement du commerce et des marchés; et des besoins d'information;

- En entreprenant des consultations poussées avec la petite entreprise et en concentrant ses efforts sur des politiques, des programmes et des services plus appropriés à ses besoins;

- En plaçant la science au centre du développement industriel canadien; et

- En développant, dans le cadre de l'Initiative nationale pour la compétitivité, une stratégie gouvernementale visant à rehausser la compétitivité internationale du Canada par: (i) des mesures créant un climat propice aux investissements par le secteur privé dans la capacité scientifique et technologique ainsi qu'au comportement innovateur des entreprises, et (ii) des investissements du gouvernement dans la science et la technologie.

L'initiative nationale pour la compétitivité comprend deux volets: (i) développer des politiques et des programmes à l'appui de l'innovation industrielle; et (ii) appuyer des changements dans les politiques structurelles qui influencent le climat pour l'innovation.

Question:

Si nous voulons vraiment promouvoir la recherche et le développement tant par notre politique que par nos programmes de

financement, nous devons accepter le risque élevé qui est associé au cycle de l'innovation. Plus précisément, les formalités et garanties habituelles concernant les demandes devront être modifiées en profondeur pour tenir compte des réalités associées à un investissement à risque élevé. Qui plus est, la majorité des activités de recherche et de développement se font dans les petites entreprises qui ne disposent pas des ressources administratives voulues pour se plier à nos formalités de demande. Une fois encore, si nous voulons vraiment promouvoir la recherche et le développement, il nous faut atténuer le fardeau imposé aux entreprises. Etes-vous d'accord pour dire que si nous ne modifions pas nos formalités, les nouvelles activités de R-D seront minimes et nos efforts de promotion voués à l'échec? À l'inverse, ISTC pourrait se contenter d'élaborer des politiques sans avoir de programmes de financement!

Réponse:

ISTC a élaboré une série de programmes pour répondre aux défis des nombreux aspects de l'innovation. C'est ainsi que le programme de Réseaux de Centres d'excellence est orienté vers le développement de connaissances scientifiques de base qui pourraient éventuellement être mises en application par l'industrie. Le Programme de technologies stratégiques encourage la formation d'alliances ou de consortia d'entreprises pour utiliser les résultats de la recherche de base dans le but de rehausser la compétitivité industrielle. Le Programme de développement de la micro-électronique et des systèmes vise un objectif semblable. Le Programme de productivité de l'industrie de matériel de défense (PPID) et les Campagnes sectorielles, de même que les politiques d'achat gouvernemental sont disponibles pour venir appuyer les efforts vers d'autres développements et mises en application de technologies. Par ces programmes et par d'autres, l'appui à la recherche et au développement est disponible aux divers stages de l'innovation. D'autres ministères à vocation scientifique et le CNRC ont aussi des programmes de soutien de la recherche et du développement.

ISTC, qui a résulté de la fusion du MEST et du MEIR, est une organisation relativement nouvelle qui ne fait que commencer à s'adapter à la "nouvelle façon de faire des affaires" au Canada et par le monde. Dans une certaine mesure, il y a encore des parties du ministère qui opèrent selon l'ancienne méthode MEST/MEIR et ainsi que le suggère la question, l'ancienne méthode ne convient plus, dans certains cas. Ceci sera étudié dans le cas de chaque programme. Le ministère a des mécanismes en place pour examiner les progrès accomplis dans les programmes et les changements requis dans leur prestation. Des programmes comme celui des Technologies stratégiques sont nouveaux non seulement pour ISTC, mais pour le gouvernement fédéral et pour le Canada en général. En conséquence, il n'est pas surprenant qu'il y ait une courbe d'apprentissage en rapport avec l'efficacité de prestation de tels programmes. En outre, il n'y a eu que peu de changements dans l'allocation des ressources humaines à l'intérieur du

ministère depuis la fusion de MEST et MEIR, et ceci aussi pourrait devoir changer à mesure que l'expérience dicte quels efforts seront requis pour exécuter avec succès le Programme des Technologies stratégiques et les autres nouveaux programmes. Je crois, en conséquence, qu'il est peu probable qu'ISTC devienne un fabricant de politiques sans programmes de financement à administrer.

Question:

Que peut faire ISTC pour amener d'autres ministères, tel celui des Finances, à modifier leurs politiques qui ont des effets néfastes sur nos clients?

Réponse:

Des représentations peuvent être faites à tous les niveaux auprès du ministère des Finances et à tous les autres ministères impliqués. Pour que ces représentations soient efficaces, cependant, les préoccupations d'ISTC doivent être considérées dans le contexte des objectifs d'ensemble des politiques du gouvernement. Du fait que Finances, en particulier, doit à certains moments tenir compte de données parfois conflictuelles provenant des ministères et d'autres sources, il est essentiel que le cas présenté par ISTC soit aussi bien documenté et étayé que possible.

Il est bon de noter que périodiquement nous rencontrons le ministère des Finances pour discuter des perspectives économiques des secteurs industriels et des régions. Cette rencontre fournit à ISTC une occasion appropriée pour soulever les questions qui préoccupent nos clients.

Questions:

J'aimerais connaître votre point de vue sur la mesure dans laquelle le ministère a réussi à faire valoir auprès des principaux ministres fédéraux les préoccupations de l'industrie concernant la politique canadienne actuelle en matière de taux d'intérêt et le haut taux de change qui en résulte?

Compte tenu de la principale priorité d'ISTC, pourquoi le ministère ne se prononce-t-il pas en faveur d'un fléchissement des taux d'intérêt au Canada?

Réponse:

Comme l'impact des taux d'intérêts élevés sur le secteur manufacturier a fait le sujet de commentaires dans la presse et par des groupes tels que l'Association des manufacturiers canadiens, le ministère des Finances est tout à fait au courant des derniers développements de l'économie. Lors de discussions

sur cette question, le personnel d'ISTC doit maintenir une approche équilibrée, reconnaissant que le secteur des affaires éprouve des difficultés, mais aussi que l'inflation doit être contrôlée par un ralentissement à court terme de la croissance de la demande. Maintenir sous contrôle de l'inflation favorisera la compétitivité à long terme et la croissance de l'économie.

Question:

Je sais que le Canada essaie de réduire son déficit, mais ne serait-il pas possible d'inciter l'industrie ou les entreprises à embaucher des ingénieurs et des techniciens en faisant en sorte que le gouvernement paie leurs salaires pendant une période déterminée (six mois ou un an, par exemple), ce qui permettrait à l'industrie de mettre au point des méthodes et technologies qui lui assureraient une meilleure position concurrentielle? On pourrait envisager de prêter des ingénieurs et des technologues du CNRC.

Réponse:

Vous êtes possiblement au courant qu'il y a déjà eu des programmes fédéraux de subventions salariales pour l'embauche à court terme d'ingénieurs, surtout au sein de petites entreprises. Des programmes semblables sont offerts dans quelques provinces, et ce genre d'intervention a attiré l'attention du Conseil des ministres des sciences et de la technologie (CMST). En fait, le récent Plan d'action du CMST prévoit l'étude de concepts de programmes semblables à celui que vous avez décrit. Il y a donc possibilité de nouvelles mesures dans ce domaine.

Question:

Les applications de la technologie dans les entreprises canadiennes sont fonction des connaissances - connaissances en ingénierie; cela s'applique également à ISTC. Si nous n'embauchons pas à l'extérieur, où irons-nous chercher des ingénieurs qui ont acquis une expérience dans l'industrie. En effet, les ingénieurs qui ont été embauchés dans l'industrie au cours des années 1960 et 1970 quittent maintenant ISTC. De toute évidence, la même question se pose malheureusement pour ISTC quant aux scientifiques.

Réponse:

Il est exact que le ministère soit présentement à court de personnel ayant acquis de l'expérience en ingénierie ou en science dans les secteurs industriels. Manifestement, nous avons moins de ces personnes que nous en avons eues dans le passé dans le ministère précédent d'Industrie et Commerce. La question plus fondamentale pour le ministère, à ce stage-ci, est de savoir si bâtir notre expertise du secteur industriel fait partie du

nouveau mandat du ministère. Si tel est le cas, nous pouvons le bâtir de l'intérieur par la formation et l'expérience et, si nécessaire, chercher à l'extérieur le genre d'expertise que nous considérons nécessaire pour bien servir nos clients. À mesure que nous décideront quels nouveaux services fournir à nos clients, nous serons mieux en mesure de définir combien de membres de votre personnel devrait avoir une expérience du milieu des affaires, et dans quel domaine.

Question:

Le paragraphe 8b) de la nouvelle Loi sur l'ISTC confère au ministère la responsabilité de promouvoir le commerce au Canada. Quel niveau de priorité le ministère attribue-t-il à cette responsabilité? Quelles initiatives ont été prises ou sont prévues afin d'abolir les barrières commerciales interprovinciales qui, bien souvent, sont plus importantes que les barrières canado-américaines? De telles initiatives ne favoriseraient-elles pas aussi l'unité canadienne?

Réponse:

J'attache beaucoup de priorité aux questions de commerce intérieur. Le Comité intergouvernemental des Ministres chargés du Commerce intérieur a été établi par les Premiers ministres en 1987 pour abaisser et éliminer les barrières au commerce interprovincial. Le Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et un collègue provincial co-président ce Comité et le ministère fournit les services de secrétariat. Au cours des deux dernières années et demie passées, le Comité a négocié trois accords interprovinciaux couvrant les achats gouvernementaux de marchandises, les pratiques de mise en marché de la bière, ainsi que les vins et les spiritueux. Les travaux se poursuivent en vue de la ratification, de la signature et de la mise en oeuvre de ces accords. En plus, les discussions sur d'autres initiatives possibles se poursuivent. Les gouvernements considèrent que l'élimination progressive de ces barrières est importante pour raffermir les liens est-ouest, face à un commerce international plus ouvert. Des discussions se poursuivent reconnaissant nos obligations concernant le commerce international et tout ce que cela implique.

Question:

Les conflits fédéraux-provinciaux et interprovinciaux (concernant les "parts équitables", les barrières internes au commerce, les objectifs DBRD, les réductions des crédits affectés aux FPE et la TPS) semblent nuire de plus en plus au maintien de la position concurrentielle du Canada sur la scène internationale. Que peut faire ISTC à cet égard?

Réponse:

Le défi de la compétitivité exige le changement, et le changement n'est pas toujours populaire. Les questions soulevées ne tombent pas toutes uniquement dans la sphère de responsabilité d'ISTC. Le ministère s'est cependant engagé à poursuivre ses activités touchant ses politiques, son rôle d'avocat, ses services et ses programmes en s'associant et en coopérant pleinement avec les joueurs clés, y compris les provinces et les territoires.

Les barrières commerciales interprovinciales constituent un domaine dans lequel le gouvernement assume un rôle de leader pour faciliter la réduction ou l'élimination des barrières commerciales interprovinciales en ce qui concerne les achats gouvernementaux de marchandises du gouvernement, la bière, les vins et les spiritueux. Au nom du gouvernement fédéral, ISTC mène, d'une façon prudente et constructive, des négociations en vue d'obtenir des accords entre gouvernements sur chacun des sujets qui favoriseraient la compétitivité en développant une meilleure économie de marché domestique et en raffermissant les liens est-ouest, face à un commerce international plus ouvert. Ceci est important, mais pas nécessairement populaire, parce qu'en entravant le libre mouvement des marchandises, des services et des ressources, ces barrières protègent des politiques et des pratiques régionales. Ces derniers ne sont pas cependant toujours dans les meilleurs intérêts d'une économie efficace.

Depuis septembre dernier, les membres du Conseil des ministres des Sciences et de la Technologie travaillent ensemble à l'élaboration d'un projet national d'action concernant les sciences et la technologie. Les Ministres ont préparé un document décrivant comment l'ensemble de l'effort canadien en S-T pourrait être accru. Ce document fait maintenant le sujet de consultation avec les parties intéressées. Cet automne, les ministres reverront encore la chose et décideront de la prochaine étape.

Ce sont deux exemples des nombreuses formes de collaboration qu'ISTC entretient avec les autres paliers de gouvernement à tous les niveaux de l'organisation. Elles couvrent la gamme complète des activités du ministère et se poursuivent régulièrement.

Question:

Définir la petite entreprise et déterminer qui sont nos clients-cibles? Comment a-t-on décidé de cela?

Réponse:

Il y a un certain nombre de définitions de la petite entreprise utilisées à diverses fins, mais la plus répandue est celle qui la décrit comme une entreprise comptant moins de 100 employés dans le secteur manufacturier et moins de 50 employés dans le secteur

des services. Selon cette définition, la petite entreprise comprend plus de 98% de toutes les entreprises au Canada et elle occupe une place significative dans tous les secteurs industriels de l'économie.

Quoiqu'ISTC joue un rôle significatif en aidant toutes les entreprises au Canada par l'élaboration de politiques, par son rôle d'avocat, par ses programmes et ses services connexes, nos efforts seront probablement les plus fructueux dans le cas d'entreprises déjà établies mais avec un potentiel de croissance, qui sont orientées vers la technologie et qui ont le potentiel de devenir compétitives à l'échelle internationale ainsi que d'accroître leurs parts respectives du marché. De nombreuses entreprises qui correspondent à cette définition sont aussi de petites entreprises.

Question:

Les sous-ministres des Affaires extérieures et de la CEIC embrassent-ils les première et troisième priorités d'ISTC (soit le développement du commerce et les initiatives de perfectionnement de la population active dirigées par ISTC)?

Réponse:

Emploi et Immigration Canada reconnaît qu'ISTC s'intéresse au développement des ressources humaines quoique EIC tienne fermement à garder le premier rôle, il accepte que ce ministère y ait un rôle à jouer. Le Sous-ministre d'Emploi et Immigration a exprimé sa volonté de travailler avec nous sur les questions qui concernent nos deux ministères. Nous n'avons pas l'intention de copier les efforts d'EIC, mais des domaines tels que la gestion de la technologie, l'innovation en poste de travail, la formation de gestionnaires et les liens entre les affaires et l'éducation ont été identifiés comme domaines où ISTC pourrait jouer un solide rôle d'avocat. J'ai traité de notre relation avec AECEC dans une autre section.

Question:

Certaines des questions que vous avez soulevées se rapportent aux attitudes et ont trait aux compétences et valeurs fondamentales de la population active canadienne ainsi qu'à sa composition. Cela nous amène à la question des générations. Quel rôle pensez-vous qu'ISTC devrait jouer auprès des établissements d'enseignement pour régler les problèmes qui se posent dans ces domaines, par exemple en élaborant des programmes d'étude en sciences et en technologie pour les établissements d'enseignement?

Réponse:

Il est vrai qu'un certain nombre de questions touchant le développement des ressources humaines du Canada sont des questions d'attitude, et que dans de nombreux cas elles doivent être traitées à l'intérieur du système d'éducation - particulièrement aux premiers stages. Le ministère n'a pas l'intention de s'impliquer directement dans le système scolaire, mais recherche des moyens d'encourager l'industrie à faire de plus grands efforts pour travailler en collaboration avec le système d'éducation dans l'espoir que les curricula scolaires puissent devenir mieux adaptés au monde du travail.

En ce qui a trait à nos efforts dans le domaine de l'éducation au cours des deux dernières années, notre Campagne de sensibilisation du public aux sciences et à la technologie a connu un vif succès. Travaillant en collaboration avec des représentants des provinces, nous avons apporté une contribution financière pour aider les provinces et les territoires à élaborer des projets visant à rendre les professeurs d'école élémentaire plus conscients de l'importance de la science et de la technologie. Nous espérons que ces projets susciteront un intérêt beaucoup plus grand à enseigner les sciences et la technologie à l'école élémentaire et rehausseront la pertinence des matières faisant partie des curricula de science et de technologie. Nous continuerons, par des voies telles que le Conseil des Ministres des Sciences et de la Technologie, à chercher des moyens de travailler avec le système d'éducation, quoique indirectement, pour en encourager l'amélioration.

Question:

J'ai été déçu de constater que le sous-ministre n'a pas parlé de développement durable dans son allocution. Quelle est la position officielle du ministère sur ce principe qui semble remettre en cause une bonne partie de ce que nous essayons de faire?

Réponse:

J'appuie pleinement le concept de développement durable parce qu'il est primordial pour la compétitivité à long terme du Canada. Un développement durable est un développement économique qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire à leurs propres besoins. Implicite dans ce concept est la notion que la croissance économique à long terme dépend d'un environnement salubre et que la planification de l'environnement et de l'économie ne peut se faire séparément l'une de l'autre.

De mon point de vue, le défi que pose à l'industrie les politiques de mise en oeuvre de développement durable est de minimiser la dégradation de l'environnement en rendant leurs

opérations plus efficaces et plus favorables envers l'environnement. L'efficacité est primordiale pour la compétitivité et ses vertus sont bien comprises par l'industrie. Des améliorations peuvent être apportées à l'efficacité par une révision des procédés et des procédures de production et, là où c'est nécessaire, par l'installation de nouveaux équipements et de nouvelles technologies. Le défi qui se pose aux communautés scientifiques et technologiques et de développer ou d'importer et de diffuser des technologies "propres" et des technologies de suppression de la pollution qui soient en même temps efficaces au point de vue coût.

J'identifie quatre rôles concernant le développement durable. Ceux-ci visent à influencer la nature et la portée de la réglementation concernant l'environnement, et à aider l'industrie à:

- s'adapter aux défis posés par la réglementation concernant l'environnement;
- tirer avantage des occasions d'affaires créées par la protection de l'environnement; et
- contrôler les pressions, en aval comme en amont, qui se feront sentir durant la transition vers le développement soutenable.

Afin de remplir ces rôles, nous nous devons d'être beaucoup plus actifs concernant les problèmes d'environnement. C'était le thème d'un document présenté au Comité d'orientation de la politique et qu'il a endossé le 8 mai 1990 (ce document est en train d'être traduit et imprimé pour être distribué prochainement à tous les employés). Comme première mesure pour devenir plus actifs concernant les problèmes d'environnement, un Plan d'action est en voie de préparation et sera considéré par le Comité de direction du ministère plus tard cet été.

<u>Questions</u>:

Question à l'intention du sous-ministre. Pourriez-vous nous faire part de votre opinion concernant le "partenariat" entre ISTC et l'industrie, entre ISTC et d'autres ministères ainsi qu'entre la direction et les autres composantes d'ISTC?

Deux fois cette semaine, des représentants d'autres ministères se sont plaints à moi qu'ISTC les avait empêchés d'intervenir au sujet de questions qui les intéressaient. Nous agissons, semble-t-il, comme si nous nous trouvions dans un bunker plutôt que dans une position avantageuse. Ne devrions-nous pas adopter le principe suivant: "dans le doute, consultons les autres et partageons l'information"?

Réponse:

Le phénomène de la "globalisation" de l'investissement, de la technologie et des stratégies corporatives donne lieu à des défis économiques qui ne cadrent pas bien avec les traditionnels mandats des ministères ou les façons de procéder. De plus, les sévères contraintes fiscales écartent nombre de solutions impliquant des dépenses auxquelles les gouvernements ont eu recours dans le passé. En conséquence, les approches menées en association avec les parties intéressées dans ISTC, dans les gouvernements fédéral et provinciaux, dans les milieux académiques ou ceux des affaires, deviennent de plus en plus essentielles afin d'affronter avec succès les défis de compétitivité et d'innovation auxquels le Canada doit faire face. Les nouveaux réflexes et les nouvelles façons de s'organiser que les changements impliquent ne se développeront pas du jour au lendemain mais exigeront, pendant un bon bout de temps, un effort constant de la part de tous à ISTC. Mais je vous encourage fortement, tous et chacun, à rechercher vos propres "associations stratégiques" pour vous aider, vous et ISTC, à être aussi efficaces que possible vers la réalisation de notre mandat de compétitivité internationale et d'excellence scientifique. Développer des instincts pour "consulter les autres et partager l'information", comme la question le suggère, sera essentiel si cette approche doit réussir.

Question:

Le sous-ministre et la haute direction sont-ils d'avis qu'en qualité de partenaire de l'industrie, le personnel d'ISTC doit préserver son intégrité professionnelle en disant la vérité lors des séances d'information et dans les publications plutôt qu'en reprenant le discours politique? Devons-nous assurer notre "crédibilité" auprès de l'industrie ou auprès des politiciens?

Réponse:

Afin d'assurer notre crédibilité auprès des ministres, des autres ministères et de nos clients de secteur privé, nous nous devons d'être bien informés et d'être honnête dans toutes nos activités. Ceci est conforme au maintien de l'intégrité professionnelle des agents d'ISTC, et conforme aussi au fait que nous nous devons d'expliquer efficacement les politiques et les initiatives du gouvernement à des groupes clients, tout comme le secteur privé veut que nous comprenions leurs préoccupations et que nous les expliquions efficacement au gouvernement.

Question:

Si l'élaboration d'une politique stratégique industrielle nationale ne fait pas partie du mandat d'ISTC, pourquoi le ministère comporte-t-il un groupe distinct si important pour la

politique?

Réponse:

Les nombreuses tentatives faites dans le passé pour développer une "politique industrielle nationale" ont amené le gouvernement à conclure que cette approche n'est pas une façon souhaitable de répondre aux défis auxquels sont confrontées l'industrie, la science et la technologie au Canada. Le Secteur des politiques d'ISTC est à la tête du développement des approches politiques dans ce ministère. Il influence le développement des politiques dans d'autres ministères clés, en rapport avec les principaux éléments structurels de la compétitivité industrielle internationale du Canada, y compris: les marchés, la population, la base scientifique et technologique, le financement ainsi que le climat et la culture des affaires. Le Secteur des politiques fournit aussi un certain nombre d'autres services "communs" en rapport avec les politiques (planification, évaluation, relations fédérales/provinciales, information du Cabinet). C'est aussi la demeure du Bureau de la petite entreprise et de l'esprit d'entreprise du Gouvernement.

Question:

Nous n'avons pas abordé les problèmes associés à une économie de succursales, phénomène qui limite la marge de manoeuvre des filiales canadiennes en matière de recherche et de développement. Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

Réponse:

L'inclination à faire de la recherche et du développement est fonction de plusieurs variables telles que:

- le secteur industriel: les entreprises de haute technologie sont plus susceptibles de faire de la recherche et du développement que les entreprises de "basse" technologie (en fait, la recherche et le développement fait partie de la définition de "haute technologie");

- la taille de l'entreprise: le volume de ventes semble avoir une influence, les entreprises plus grandes ayant les fonds de roulement suffisants pour soutenir l'investissement requis pour la recherche et le développement. Par contre, parmi les entreprises qui font de la recherche et du développement, soit trois pour cent de toutes les entreprises manufacturières au Canada, les plus grosses ont un ratio de R-D/ventes moindre que celui des petites entreprises, simplement parce que les petites entreprises qui font de la recherche sont en général ces entreprises que tentent de s'établir dans le marché par leur innovation.

Nous n'avons pas de preuve claire que la propriété étrangère affecte l'inclinaison à faire de la recherche et du développement, parce que, au Canada, les filiales des multinationales se retrouvent plutôt parmi les grandes entreprises et semblent donc faire moins de recherche et de développement. Par contre, seulement trois pour cent des entreprises de propriété canadienne font de la recherche et du développement alors que pour les entreprises de propriété étrangère, la population est d'environ vingt pour cent. Statistique Canada a aussi noté que l'investissement dans la recherche et le développement par les multinationales étrangères au Canada constitue la composante des dépenses de recherche et développement qui croît le plus rapidement.

Nous effectuons des analyses multivariables avec Statistique Canada pour tenter d'isoler les effets du secteur, de la taille et de la nationalité de la propriété sur l'inclination à faire de la recherche et du développement. Ces études se prolongeront pendant plusieurs mois du fait que, dans plusieurs secteurs, il n'y a pas suffisamment d'entreprises faisant de la recherche et du développement pour fournir des statistiques fiables.

Question:

Si les entreprises canadiennes se tournent vraiment vers les États-Unis pour s'y ouvrir de nouveaux marchés, qu'est-ce qui les empêchera de déménager dans ce pays pour bénéficier des coûts de production et de fabrication plus bas qui y sont observés?

Réponse:

Quoique certains coûts américains de production et de fabrication puissent être plus bas, le flux très substantiel d'exportations hautement compétitives du Canada vers les États-Unis constitue une preuve convaincante que ce n'est pas toujours le cas.

Il faut aussi faire la distinction entre les tendances à court terme et à plus long terme des facteurs de compétitivité. Au cours des dernières années, le Canada a été capable de maintenir un très haut niveau de pénétration du marché américain. Par ailleurs, s'il se peut que dans certains domaines on ne puisse faire concurrence aux grandes séries de production de bon nombre d'usines américaines, le marketing de produits spéciaux dans les niches du marché peut représenter la clé du succès pour les manufacturiers canadiens.

Notre solide position en fait de ressources, un taux élevé de productivité de la main-d'oeuvre et un niveau de rémunération généralement moins élevé ont permis à de nombreuses entreprises canadiennes de continuer à vendre leurs produits sur le marché américain sur une base très compétitive.

Question:

A-t-on prévu des exceptions à la politique de remboursement de toute contribution? Je pense plus précisément aux programmes économiques à l'intention des autochtones.

Réponse:

- La nouvelle politique n'affectera aucun client qui avait fait une demande en vertu de ce programme avant minuit, le 19 février 1990 (la veille de la présentation du budget).

- Les détails de la politique ne sont pas encore tous connus du fait qu'ISTC revoit les divers éléments de la politique avec le Conseil du trésor. On s'attend à ce que les contributions accordées aux entreprises qui sont la propriété d'autochtones devront être remboursées seulement lorsque des profits seront distribués aux actionnaires individuels.

Question:

D'où viennent les statistiques suivant lesquelles, dans les provinces de l'Ouest, un quart des personnes joignant la population active sont des autochtones? Ce ratio me semble très élevé.

Réponse:

Ces statistiques ont été largement rapportées et répétées dans les média. On ne peut remonter à aucune source autorisée pour savoir d'où provient cette proportion de un sur quatre. Au cours des dix ou quinze prochaines années, selon les données du recensement de 1986, les proportions pour les personnes d'origine autochtone (y compris les Indiens inscrits et non-inscrits, et les métis) entrant dans la main-d'oeuvre sont les suivantes:

Manitoba	1 sur 7
(Winnipeg)	1 sur 12
Saskatchewan	1 sur 7
Alberta	1 sur 14
Colombie-Britannique	1 sur 13
Ouest canadien	1 sur 11

Question:

On a, semble-t-il, peu fait pour rapprocher l'industrie des

sciences et de la technologie. Que fait le ministère pour contribuer à combler le fossé qui sépare ces deux mondes?

Réponse:

Une des principales raisons qui a mené à la formation d'Industrie, Sciences et Technologie Canada était d'encourager l'intégration de l'industrie avec la science et la technologie dans le pays. Il reste certainement beaucoup à faire dans ce domaine mais, à mon avis, les progrès à ce jour sont considérables. Laissez-moi vous donner quelques exemples.

La structure décisionnelle pour la science et la technologie énonce les principes qui coordonnent l'investissement annuel de 5 milliards $ par le gouvernement dans les sciences et la technologie ainsi que dans la recherche pure et appliquée.

Des initiatives telles que le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) qui a été doté d'un budget de 28 millions $ pour une période de quatre ans et le Programme d'entrée de la technologie (PET) qui dispose d'un budget de 12,3 millions $ pour une période de quatre ans aussi, démontrent l'engagement financier solide pour combler la lacune.

Des amendements à la Loi de l'Impôt sur le Revenu accélèrent le remboursement des crédits d'impôt des entreprises canadiennes engagées dans la recherche et le développement et des amendements à la Loi sur les brevets stimulent la recherche de nouveaux médicaments au Canada.

Le budget à long terme du Programme canadien de l'espace, Radarsat et la participation au Projet de station spatiale des États-Unis, générera des milliers de personnes-années d'emploi et apportera des bénéfices économiques à l'industrie canadienne.

ISTC a entrepris une Campagne sectorielle des technologies environnementales et une série d'Ateliers de consultations sur les technologies critiques avec des représentants de l'industrie. De plus, l'élaboration d'un consensus a été entrepris au sujet d'une série de fora à travers le pays pour discuter d'innovation et de politiques technologiques.

Question:

M. Rogers: Vous avez décrit notre mandat avec éloquence et de façon concrète. Toutefois, vous avez relativement peu parlé de ce que vous attendez de chacun de nous dans l'exercice de nos fonctions courantes. Que penseriez-vous de dresser une liste de valeurs que tous les membres du personnel d'ISTC pourraient faire leurs? Voici certaines des valeurs qui devraient, selon moi, figurer dans cette liste: 1) services aux clients (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ministère), 2) qualité des produits et 3) esprit d'innovation dans la façon de régler les

problèmes qui se posent chaque jour. Qu'en pensez-vous?

Réponse:

Je suis d'accord avec les valeurs que vous proposez. Nous avons récemment approuvé un énoncé de notre mission qui incorpore une bonne part de ce que vous avez proposé. Vous recevrez très bientôt des détails de cet énoncé.

QUEEN HC 111 .A364 1991 v.2
Canada. Industry, Science an
ISTC day - Ottawa : question

DATE DUE
DATE DE RETOUR

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
106540